

1. Septembre 1784.

53

Souverain, a fait notifier à toute personne de quelqu'état, grade & condition qu'elle soit, qu'il est défendu de tirer des armes à feu de toutes façons, soit pour badiner, soit pour tirer aux hirondelles, ou pour quelque autre cause, encore qu'elle ne soit pas criminelle, non-seulement dans la ville de Florence, mais aussi tout le long de l'Arno, compris entre la ligne des murs & cent brasses au-delà de cette ligne, ainsi que dans tous grands chemins qui sont au dehors de cette ville & cent brasses au-delà des mêmes grands chemins sous peine de 10 écus d'amende pour chaque fois, & de confiscation des armes qui seront saisies. Fait à Florence le 23 Juillet 1774.

Il est arrivé dernièrement un triste accident dans l'un des plus anciens édifices de cette ville. Le fameux temple du noble monastere des Bénédictines de saint Pierre, que l'on recrépissioit à neuf, & dont le célèbre peintre Giarré peignoit l'entablement, s'est écroulé, à trois heures après midi, avec toute la voute du temple, & a enseveli sous ses ruines quelques ouvriers. L'épouvante & la consternation des religieuses ont été extrêmes; mais les troupes de la ville & le peuple étant accourus, on a retiré les malheureux ouvriers, dont trois, dit-on, ont été écrasés.

NAPLES (le 29 Juillet.) Le Roi pour diminuer les dangers de la navigation maritime, a défendu qu'aucun vaisseau ne sortît du port, sans avoir à son bord un officier ou cadet de la marine royale, dont l'emploi sera de tenir le journal durant le voiage. On a déjà fait choix de plusieurs sujets pour cet objet important; ils recevront 18 ducats de paie par mois & ils seront nourris aux fraix du pro-

I. Part.

E      priétaire